

APPEL A PROJETS : Mécénat en faveur de la Biodiversité, Environnement, Eau, Climat et Forêt

La Région Grand Est **constate que de nombreuses associations et acteurs publics à vocation d'intérêt général rencontrent des difficultés pour finaliser leur tour de table financier dans le cadre de projets environnementaux. Parallèlement, plusieurs fondations et entreprises mécènes expriment leur volonté de soutenir ce type d'initiatives, sans toujours parvenir à identifier les projets qui correspondent à leurs engagements thématiques.**

Pour répondre à cette situation, la Région Grand Est **souhaite engager une dynamique fédératrice visant à favoriser la mise en relation entre porteurs de projets et mécènes.**

Les mécènes partenaires :

- Fondation du Patrimoine : délégation d'Alsace
- Fondation du Patrimoine : délégation de Lorraine
- Fondation du Patrimoine : délégation de Champagne Ardennes
- Fondation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alsace Vosges
- Fondation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Est
- Fondation d'entreprise Biotope pour la Biodiversité
- Fonds de dotation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe
- Fonds Nature 2050

Au-delà de ce mécénat financier multipartenarial, la fondation BIOTOPE apporterait également un soutien via du **mécénat de compétences.**

La démarche s'articulera autour d'une approche collaborative permettant d'identifier, de qualifier et de valoriser les initiatives territoriales dédiées à la préservation et à la valorisation de la biodiversité, de l'environnement, l'eau, le climat et la forêt.

• **OBJECTIF**

L'initiative de la Région Grand Est vise à créer un dispositif innovant de mise en relation entre les porteurs de projets en faveur de la biodiversité, environnement, eau, climat et forêt et les mécènes privés à la recherche de projets correspondants à leurs orientations et thématiques.

La collectivité a pour ambition de mobiliser son réseau d'acteurs institutionnels et économiques, afin de faciliter l'identification, la qualification et la mise en lien des projets d'intérêt général et/ou d'utilité publique issus des territoires du Grand Est avec des mécènes privés.

Ainsi, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un appui financier ou de compétence mobilisés dans le cadre du mécénat, via des partenaires privés engagés aux côtés de la Région.

- **BENEFICIAIRES**

Sont éligibles :

- les associations reconnues d'intérêt général et/ou d'utilité publique
- les associations de droit local Alsace-Moselle qui ont des missions reconnues d'utilité publique (ou équivalent)
- les collectivités publiques (communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCIs), syndicats mixtes).

- **PROJETS/ACTIONS ELIGIBLES**

Les projets devront contribuer à la préservation ou à la valorisation de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, du climat ou de la forêt, et porter sur au moins une des thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

Biodiversité, environnement, eaux et climat

- **Restauration des milieux naturels :**

Travaux de restauration de milieux aquatiques (mares, berges de rivières), restauration de zones humides, création ou restauration de prairies/pelouses, tourbières, bandes mellifères, plantation de haies, bosquets en zone non agricole...;

- **Limitation de la pollution (déchets) en milieux naturels :**

Dispositif de collecte, campagne de suivi / collecte de déchets, dépôts sauvages le long des rivières...;

- **Protection et valorisation d'espaces naturels et d'espèces :**

Équipement de centres de soins de la faune sauvage, contribution à l'acquisition d'espaces naturels, travaux nécessaires à la protection des espèces (filet de protection de nids, protection gîtes de chauve-souris), barrières pour limiter l'accès à des sites de reproduction, aménagement de sites naturels permettant leur découverte (équipements pour sites naturels (observatoires, sentiers, signalétiques) ...;

- **Économie d'eau et préservation de la ressource :**

Dispositifs de réutilisation ou de stockage de l'eau...;

- **Éducation à l'environnement :**

Aménagement ou équipement de locaux associatifs, intervention de médiateurs en espaces naturels, production de contenus (vidéos, publications) ... ;

- **Adaptation au changement climatique et protection des populations :**

Création d'îlots de fraîcheur, installation de fontaines, plantation d'arbres, végétalisation, mobilier urbain temporaire (urbanisme transitoire et éphémère) ... ;

Forêts et Climat

- **Renouvellement des forêts face au changement climatique :**

Peupleraies de relai respectueuses de l'environnement, animations de propriétaires, plantations nouvelles, diversification des peuplements, amélioration de la gestion de l'eau en forêt... ;

- **Amélioration de l'accueil en forêt :**

Infrastructures pédagogiques pour le public, sécurité des usagers et travailleurs, actions paysagères (ex. : enlèvement de signalétique obsolète), prévention et lutte contre les incendies, retrait de protections plastiques... ;

- **Amélioration des connaissances et pratiques forestières :**

Ilots d'avenir pour tester de nouvelles essences, récolte de graines, animations locales et projets de développement forestier.... ;

• **CRITERES D'EXCLUSION**

Ne pourront pas être soutenus :

- **Les initiatives à caractère individuel** : projets portés par des personnes physiques sans structure juridique ou but collectif identifié.
- **Les opérations limitées à des actions de communication ou d'information** : campagnes de sensibilisation sans action concrète de terrain ou sans ancrage territorial démontré.
- **Les projets comprenant la construction de bâtiments** : toute opération principalement dédiée à l'immobilier, même si elle inclut une composante environnementale.
- **Les activités régulières des structures ainsi que les frais de fonctionnement ou de communication associés** : charges de personnel non affectées spécifiquement au projet, frais de gestion courante, supports institutionnels hors contexte du projet.

La Région Grand Est et les partenaires "Fondations", n'étudient pas les projets portés par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique dans le cadre de cet appel à projet.

Par ailleurs :

- **Plafond de participation par thématique** : sur une même thématique, un porteur ou un co-porteur de projet ne peut être impliqué que dans une seule demande de financement. En revanche, plusieurs projets peuvent être déposés, sous réserve que leurs objets thématiques soient distincts et clairement identifiables.

NB : Outre ces critères communs d'exclusion, chaque fondation partenaire peut définir des critères supplémentaires précisés dans les annexes du présent appel à projets.

• **NATURE ET MONTANT DE L'ACCOMPAGNEMENT MECENES**

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un appui financier des mécènes privés :

- **d'un appui financier** avec un **plafond Financier / Plancher : 3 000€ minimum et 20 000€ maximum**
- **d'une compétence mobilisée**

selon les besoins sollicités dans le cadre du projet de candidature.

La Fondation Biotope apportera le soutien via le mécénat de compétences. Cela se traduira concrètement par une mise à disposition de naturalistes, d'écologues ou de spécialistes en communication environnementale, pour différentes missions : amélioration de la connaissance du site, conseils sur la définition du projet sous l'angle biodiversité, première approche des démarches à réaliser au regard de la réglementation environnementale, accompagnement sur l'aspect communication et sur la diffusion de la connaissance scientifique et naturaliste.

Etant entendu que la Région Grand Est intervient en qualité d'intermédiaire désintéressé entre le mécène et le porteur de projet et qu'elle n'est pas amenée à verser une subvention au titre de cet appel à projets.

- **MODALITES DE DEMANDE D'AIDE**

La procédure de sélection s'organise en deux temps :

1. **Dépôt du dossier** auprès de la Région Grand Est, à l'adresse suivante : mecenat@grandest.fr; La Région pourra prendre contact avec les porteurs de projet si le dossier déposé est incomplet ou nécessite des précisions supplémentaires.

2. **Instruction** par les fondations mécènes intéressées par le projet, après transmission des pièces par la Région.

Chaque fondation instruira les dossiers selon ses propres critères d'analyse et modalités internes de décision, sur la base des éléments transmis par la Région Grand Est. Un complément d'information ou une audition pourra être sollicité par les fondations avant délibération.

Le dossier de candidature et la liste des documents pour constituer le dossier est mis à disposition sur le site de la Région Grand Est <https://www.grandest.fr> ainsi que sur la plateforme pour la Biodiversité du Grand Est <https://biodiversite.grandest.fr>.

- **SOUTIEN A L'ELABORATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

La Région Grand Est se tient à la disposition des porteurs de projets pour toute question ou demande relative à la constitution et à la rédaction du dossier de candidature, afin de permettre au candidat d'être accompagné tout au long de sa démarche de candidature.

Pour cela, les porteurs de projet peuvent contacter la Région à l'adresse suivante : mecenat@grandest.fr;

Une foire aux questions (FAQ) sera également accessible en ligne du 01 juillet au 31 juillet 2025, afin de répondre aux interrogations les plus fréquentes.

- **CALENDRIER**



Aucun dossier ne pourra être accepté dans le cadre de cet Appel à Projet après le 30 septembre 2025.

- **MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE**

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention de partenariat conclue entre le porteur de projet et la ou les fondations mécènes concernées.

Aucune indemnisation ou compensation de la part des candidats, quels que soient les frais engagés ou les démarches entreprises pour candidater en cas de refus d'accompagnement des mécènes.

- **SUIVI - CONTROLE**

La mise en œuvre du projet devra être conforme aux éléments décrits dans le dossier de candidature validé.

Elle pourra faire l'objet d'un suivi par la fondation mécène.

Tout changement substantiel en cours de réalisation devra faire l'objet d'une information préalable à la fondation mécène concernée.

- **DISPOSITIONS GENERALES**

- Il est rappelé que l'attribution de ce type de financement ne saurait constituer un droit pour les personnes quand bien même elles rempliraient les conditions légales pour l'obtenir, les mécènes conservant un pouvoir d'appréciation.

- La Région s'engage à respecter l'indépendance de l'entreprise mécène et de l'organisme bénéficiaire dans la réalisation du projet et ne saurait s'immiscer dans la réalisation de celui-ci à quelque stade que ce soit.

- **CHARTRE ETHIQUE EN FAVEUR DU MECENAT**

- A toute fin utile, il est précisé que la Région Grand Est a mis en place une charte éthique figurant dans les pièces du présent Appel à Projets.

- **RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS :**

mecenat@grandest.fr;

FONDATION



Préserver et transmettre le patrimoine naturel à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine, premier acteur de la générosité

La Fondation du patrimoine accompagne collectivités, associations et particuliers dans la restauration du patrimoine, en mobilisant financements publics et privés (dons, mécénat, aides fiscales, Mission Patrimoine, subventions). Elle agit pour faire du patrimoine une source d'emploi, d'éducation, de découverte et de lien.

Elle s'appuie sur un maillage territorial de 21 délégations régionales et 100 départementales, dont trois en Grand Est : **Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.**

Vos contacts en délégations régionales :

Champagne-Ardenne

Mathilde SERVAES – chargée de mission
mathilde.servaes@fondation-patrimoine.org

Lorraine

Rodolphe DE MELLO – chargé de mission
rodolphe.demello@fondation-patrimoine.org

Alsace

Claude MONGARS – délégué référent patrimoine naturel
claudio.mongars@fondation-patrimoine.org

Notre vision sur le patrimoine naturel et la biodiversité

Dès sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine naturel : les paysages, les milieux naturels, les espèces animales et végétales. Face aux enjeux climatiques et à l'érosion du vivant, elle mobilise ses partenaires autour d'une ambition commune : préserver l'environnement et les identités territoriales, au service d'un patrimoine durable.

Nos missions

Nous agissons sur la **sauvegarde des espaces naturels sensibles**, la **restauration des sites naturels entourant le bâti** et **l'éco-rénovation du bâti**. Cela nous permet de soutenir une diversité de projets visant à restaurer et renaturer des milieux naturels ; à conserver et valoriser des paysages ; à acquérir du foncier pour préserver ; à protéger ou (ré)-introduire des espèces à intérêt patrimonial ou menacées ; à restaurer le bâti de manière plus écologique et à conserver la biodiversité qui s'y loge.

Nous pouvons mobiliser différentes sources de financement : collectes de dons, mécénat, appels à projets nationaux et régionaux, tel que le Programme Patrimoine Naturel et Biodiversité (PNB) qui soutient chaque année des projets de lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.

Pour ce programme tous les maîtres d'ouvrages sont concernés : publics ; associatifs ; particuliers privés ayant signé une convention de gestion ou une obligation réelle environnementale.

Projets et travaux éligibles au programme PNB :

- travaux de **restauration, de sauvegarde ou de valorisation d'espaces naturels aménagés ou non** (parcs, jardins, arboretum, sentiers, ou forêts, tourbière, zone humide, prairie etc.)
- **restauration de la nature autour du bâti** (désartificialisation, renaturation, dés-imperméabilisation des sols, etc.)

- projets de restauration de milieux naturels comprenant une intervention sur des **ouvrages hydrauliques** ou du **bâti lié à l'eau** (moulins, canaux, digues, etc.)
- actions de **valorisation pédagogique**, uniquement quand elles sont associées à un projet de restauration
- projets situés dans des **aires protégées** (liste), un espace naturel sensible, ou dans une ZNIEFF I ou II
- projets situés dans des espaces non protégés, mais **constitutif d'une trame verte et bleue** inscrite dans un document de planification ou d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, études d'impact, SAGE, SDAGE, SRCE)
- **achat de terrain** par une collectivité ou par un organisme environnemental

Des exemples de projets soutenus et financés par la Fondation

LA TOURBIÈRE DU SEE A URBES (Haut-Rhin)

Porteur de projet : Conservatoire Espaces Naturels Alsace

Financement :

- **Dotations de 25 000 €** en 2021 dans le cadre du **programme Patrimoine Naturel et Biodiversité**
- **Collecte de dons** qui a mobilisé un peu plus de **4 000 €**.

« Le projet consistait donc à la restauration complète de la zone, par arrachage et sélection des espèces, afin de préserver l'état de conservation des habitats et la fonctionnalité écologique de l'écosystème. »

Plus d'informations via le lien suivant : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-tourbiere-du-see-durbes/78302>



ÉTANGS DU HAUT-SAUSSY A VELLE-SUR-MOSELLE ET DU XAVIOT A CREVECHAMPS

(Meurthe-et-Moselle) Porteur de projet : Association Faune & Flore Grand Est

Financement : **dotations de 4 000 €** par la délégation lorraine via son **fonds régional pour le patrimoine naturel**

« Une opération d'entretien et de débroussaillage autour des étangs a pu être réalisée afin de garantir la pérennité des habitats naturels et la préservation des espèces de sternes pierregarins et de mouettes rieuses qui sont toutes les deux inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées en France. »





Fonds de Dotation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Présentation du Fonds

Depuis sa création en 2009, le Fonds de Dotation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'engage activement dans une approche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Fort de ses valeurs, il œuvre en faveur de la solidarité et de la lutte contre les exclusions dans son territoire.

Nos Missions

Le Fonds de Dotation de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire à travers quatre axes principaux :

1. **L'emploi** : Nous travaillons à faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail, notamment les jeunes.
2. **La Solidarité** : Nous garantissons l'accès aux besoins fondamentaux tels que le logement, la nourriture et l'habillement.
3. **Lutte contre l'exclusion** : Nous agissons contre toutes les formes d'exclusion sociales.
4. **L'Innovation sociétale** : Nous créons et accompagnons des projets innovants répondant à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits notamment les projets en lien avec l'environnement (éducation à l'environnement, actions de sensibilisation à la biodiversité, plantations d'arbres, nettoyage de milieux naturels, gestion des déchets, restauration d'écosystèmes dégradés...), réinsertion professionnelle et inclusion (accompagnement des chantiers d'insertion,) ayant nécessairement un impact social sur le territoire.

Critères d'Éligibilité

Pour soumettre un projet au Fonds de Dotation, les critères suivants doivent être respectés :

- La structure doit être éligible au mécénat et pouvoir émettre un reçu fiscal.
- Le projet doit se dérouler exclusivement sur le territoire de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.
- Le projet doit concerner un collectif de personnes et non un individu.
- L'objet du projet doit se concentrer sur un investissement matériel ou sur des actions clairement définies et limitées dans le temps, et non sur des coûts de fonctionnement.
- Les bénéficiaires doivent être les utilisateurs directs de l'objet du projet.

Veuillez noter que les dossiers ne respectant pas ces critères d'éligibilité ne seront pas examinés

Annexe 1



Entité : Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Alsace Vosges

Notre vision des soutiens aux projets en lien avec l'Environnement :

Plus proche du territoire, projets expérimentaux, associations qui n'ont pas encore leur modèle économique, structures qui ne sauraient subsister sans subventions.

Nos axes :

- **Economie bas carbone** : Décarbonation, gestion de déchets, économie durable et circulaire, transitions Agri-Agro, autonomie et sécurité alimentaire
- **Agir pour le climat en proximité** : Biodiversité, espèces endémiques, zones protégées, l'eau sa ressource et sa gestion
- **Eco musées et Tiers lieux**

Exemples de projets soutenus :

- **ONF** : reboisement
- **Fondation du Patrimoine** : îlots de sénescence

Contact : Nicolas.toffolo@ca-alsace-vosges



Entité : Fondation du Crédit Agricole du Nord Est

Notre vision des soutiens aux projets en lien avec l'Environnement :

La nature est une composante essentielle de notre territoire et de notre stratégie d'entreprise.

Nos axes et thèmes actuels de notre Fondation d'entreprise :

Patrimoine (culturel, naturel, environnemental)

Vies des territoires (économique, sportive, rurale)

Inclusion (générationnelle, diversité, solidarité)

Exemples de projets soutenus en lien avec la biodiversité :

- **l'ONF dans le cadre d'un dossier intitulé « reboisons les Ardennes »,**
- **Le projet école buissonnière à Brancourt dans l'Aisne pour la mise en place d'un arbre à insectes et l'achat de mobilier extérieur pour des plantations,**
- **Symbiose dans la Marne à plusieurs reprises pour la biodiversité et notamment les bandes non fauchées en bout de certains champs pour laisser les insectes et notamment les abeilles butiner**
- **Poll'aisne attitude pour la même chose que Symbiose mais dans l'Aisne**
- **Le pôle d'éducation à l'environnement de Châlons en Champagne à plusieurs reprises aussi**

Contact : Isabelle.henrot-adam@ca-nord-est.fr



Fondation d'entreprise Biotope pour la Biodiversité

Critères de sélection des porteurs de projets

Présentation de la Fondation Biotope :

Créée en 2013, la Fondation Biotope a pour objectif fondamental de **promouvoir la connaissance naturaliste** et d'inciter à des actions concrètes pour la préservation de la biodiversité. Elle s'investit pleinement dans le soutien à la recherche scientifique, ce qui permet d'évaluer l'état de la biodiversité, d'identifier les espèces menacées et d'élaborer des stratégies efficaces de conservation.

La Fondation Biotope met également un point d'honneur à sensibiliser le public à l'importance cruciale de la biodiversité, favorisant ainsi une prise de conscience collective et l'émergence d'actions tangibles en faveur de sa protection. Pour cela, des dizaines de publications sont produites : des Cahiers spécialisés dans le partage de découvertes naturalistes ou de synthèses inédites et des Carnets naturalistes concernant des espèces et des milieux connus et déjà décrits.

Critères de sélection technique OBLIGATOIRES :

- Les projets doivent être en **adéquation avec l'objet** de la Fondation cité ci-dessus.
- Au moins une partie des actions proposées par le projet doit apporter une **valeur ajoutée** en termes de **vulgarisation** et de **connaissances** naturalistes ou biologiques.
- La description des activités devra démontrer la **faisabilité technique** du projet (les compétences techniques et scientifiques devront correspondre aux objectifs fixés, les aspects légaux devront être vérifiés, la description du matériel nécessaire doit permettre la réalisation des activités, etc.)
- Les activités décrites doivent être en **adéquation avec les coûts** détaillés dans le budget joint.

Critères techniques VALORISES ou RECOMMANDES :

- Les projets incluant des actions d'acquisition de connaissances ou de protection de la **biodiversité menacée ou méconnue**, seront valorisés.
- Les projets proposant des actions recourant **au bénévolat** seront particulièrement appréciés.

Critères financiers :

- Le montant du soutien financier de la Fondation est en moyenne de **3 000 €**.
- La contribution minimum de la fondation de **10%** hors bénévolat (au-delà le projet peut être étudié mais ses chances d'aboutir sont moindres)
- L'autofinancement ou l'obtention de financements complémentaires ne sont pas obligatoires mais valorisés.
- Dépenses inéligibles : salaire ou honoraires du porteur de projet (et de ses équipes).

Avantages apportés par la Fondation Biotope :

La Fondation publie régulièrement des Cahiers de la Fondation et serait heureuse que le projet débouche sur la rédaction d'un de ces Cahiers. Pour cela, elle offre la mise en page et la publication sur son site internet en plus du soutien financier. Si vous êtes intéressés, indiquez-le sur la demande de financement.

Exemples d'actions soutenues par la Fondation Biotope :

- **Les Troglotins des Pyrénées françaises : sciences participatives (association Leize Mendi).**

Le Troglotin basque (*Iberozospeum bellesi*), considéré comme rare, voire très rare, connu principalement à l'état de coquilles, n'est observé que dans les Pyrénées occidentales. C'est le seul escargot « troglobie » (ne vivant que sous terre) connu en France. En termes de biodiversité cavernicole, il est unique ! Ce projet vise à associer spéléologues et scientifiques afin de trouver des exemplaires vivants (étude génétique) et mieux connaître sa localisation et son écologie.

- **Marquage et étude du comportement de Diable de mer au large de la Corse (association Ailerons)**

L'association Ailerons est porteuse depuis 2009 d'un programme de sciences participatives à l'échelle nationale visant à améliorer la connaissance et la protection du Diable de mer (*Mobula mobular*), espèce menacée en Méditerranée.

La Fondation Biotope a participé au financement de deux expéditions qui avaient pour objectif d'équiper des individus de balise GPS afin de suivre leur déplacement et de mieux comprendre leur comportement (déplacement, profondeur, saisonnalité dans la distribution des individus).

- **Caractérisation de la migration altitudinale et du cycle de vie de l'Accenteur alpin (Paul Doniol-Valcroze)**

L'Accenteur alpin (*Prunella collaris*) fait partie d'un cortège d'espèces montagnardes qui se trouvent en première ligne face aux changements globaux, à l'augmentation des températures et aux autres perturbations d'origine humaine. Pourtant, comme de nombreuses espèces d'oiseaux insectivores/omnivores paléarctiques, de nombreuses caractéristiques et déterminants des mouvements migratoires altitudinaux de cette espèce restent méconnus.

En finançant du matériel de télédétection, la Fondation Biotope va permettre à Paul Doniol-Valcroze de marquer et de suivre la migration altitudinale d'une vingtaine d'Accenteurs Alpins.

Mécénat de compétences :

Dans certains cas, la Fondation Biotope peut s'associer au bureau d'étude Biotope pour proposer du mécénat de compétences. Il s'agit alors d'une **mise à disposition de naturalistes ou d'écologues** salariés de l'entreprise pour **quelques jours** dans l'année au service d'un projet d'intérêt général. Il faut alors une triple validation du projet par le chef d'agence de Biotope SAS, la Direction de Biotope SAS et la Fondation Biotope.

Jusqu'à présent, les projets qui ont fait l'objet de mécénat de compétences concernaient des projets à **forte base naturaliste**, comme par exemple l'acquisition d'une meilleure connaissance d'un patrimoine naturel ou la recherche d'espèces rares.

Politique de financement du Fonds Nature 2050 dans le cadre de l'AAP en faveur de la biodiversité, l'environnement, l'eau, le climat et la forêt de la Région Grand Est

Dans le cadre de l'AAP, votre projet pourrait être retenu par le Fonds Nature 2050. Ce Fonds, créé par CDC Biodiversité, filiale du groupe Caisse des dépôts, s'adresse aux structures d'intérêt général qui souhaitent agir et innover avec et pour la nature, pour mieux faire face aux changements

Le programme Nature 2050

Initié en 2016, le [programme Nature 2050](#) est porté par le Fonds Nature 2050 et CDC Biodiversité. Il vise à promouvoir, co-financer et accompagner jusqu'en 2050 des actions de restauration à partir de Solutions fondées sur la Nature (SfN) sur l'ensemble du territoire français. Il contribue ainsi à :

- Préserver, restaurer et assurer une gestion durable de la biodiversité ;
- Adapter les territoires aux changements climatiques et améliorer le bien-être humain ;
- Atténuer le dérèglement climatique en renforçant les capacités de stockage de CO2.

Conduit en partenariat avec des associations environnementales, des scientifiques et des acteurs publics qui constituent son [comité de pilotage](#). Le programme est appuyé depuis 2019 par le Fonds Nature 2050, fonds de dotation entièrement dédié aux actions Nature 2050 et dont le conseil d'administration est composé de représentants de structures associatives, institutionnelles et académiques.

climatiques.

Le Fonds Nature 2050 intervient lorsque le projet prévoit :

- **De mettre en œuvre des Solutions fondées sur la nature**
Destinées à restaurer, préserver et gérer de manière durable des écosystèmes pour adapter les territoires face aux effets du dérèglement climatique.
- **Des projets ancrés dans les territoires du Grand Est**
Et financés avec les collectivités locales.
- **Des impacts positifs durables**
Avec une proposition de suivi du projet sur le long terme. Les projets lauréats seront suivis jusqu'en 2050 via la [démarche suivi-évaluation](#) du programme Nature 2050.
- **Un plan de financement multiple comprenant l'apport d'organismes publics**
En complément du soutien du Fonds Nature 2050.

Solutions fondées sur la nature : c'est quoi au juste ?

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), une SfN est « *une action visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels et modifiés, qui répondent aux défis de la société de manière efficace et adaptative tout en bénéficiant aux personnes et à la nature¹* ». Les SfN financées par le Fonds Nature 2050 seront destinées à respecter cette définition, même si le programme se réserve tout de même le droit, de proposer ses propres principes et bonnes pratiques, tant qu'ils permettent d'œuvrer dans le cadre de l'accord de Paris et des accords découlant de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques.

Les bénéficiaires éligibles

- Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou tout organisme exerçant une activité d'intérêt général (visée à l'article 238 bis du Code général des impôts), éligible au mécénat.
- Collectivités locales
- Gestionnaires d'espace naturels

Votre projet doit absolument

- Présenter un budget structuré où la participation du Fonds Nature 2050 se concentre en priorité sur les dépenses de restauration écologique et la réalisation de la phase travaux.
- Recourir aux solutions fondées sur la nature et cibler l'une des actions suivantes (biodiversité en ville ; restauration de continuité écologique ; restauration de zones humides et de cours d'eau ; transition agricole et forestière)
- S'inscrire dans une démarche de restauration volontaire (pas de mesures compensatoires).
- Adresser les sujets climat, biodiversité et apport socio-économique pour le territoire.
- Solliciter le co-financement d'organismes publics, en complément du soutien de notre fonds.
- Assurer une pérennité avec un accès au foncier ou une garantie de vocation écologique du site, ou la non-remise en cause des aménagements jusqu'en 2050.
- Être compatible avec la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation.
- Être localisé dans la Région Grand Est.

Ce qu'on ne finance pas

- Frais de fonctionnement de votre structure
- Etude/diagnostic préalable
- Inventaire faune/flore
- Action de sensibilisation
- Animation
- Construction
- Indicateurs spécifiques au projet

On en tiendra compte

- Votre projet est démonstrateur, expérimental, innovant, reproductible.
- Votre projet s'inscrit dans une démarche plus large (trame territoriale, zone remarquable...).
- Toutes les parties prenantes sont considérées, et le cas échéant impliquées, via la mise en place d'une gouvernance locale.
- Des études préalables ont été réalisées.
- La surface d'intervention est supérieure à 5.000 m².

Exemples d'actions éligibles et de projets soutenus

- Travaux de désimperméabilisation (inscrits dans un projet de restauration d'écosystème)
- Travaux de restauration : Haies, sols, cours d'eau, retrait de seuil, reméandrage, restauration de berges, effacement de plan d'eau
- Achat de plants/travaux de plantations

⇒ Voir l'ensemble de nos projets sur la [carte Nature 2050](#)



2023 > 2050

FEING COUNOT

Transformation d'une plantation d'épicéas monospécifique et dépérissante en espace naturel durable à haute valeur écologique

DÉFIS À RELEVER

Transformer une plantation d'épicéas monospécifique et dépérissante en espace naturel durable à haute valeur écologique, restaurer la trajectoire naturelle d'une tourbière dégradée, de son bassin versant et de la mosaïque de milieux qui l'entoure.

PROGRAMME D' ACTIONS

- Travaux de recalibrage du lit du ruisseau
- Comblement des fossés drainants avec utilisation de matériaux issus de la parcelle
- Évacuation de tout ou partie des épicéas de la tourbière
- Plantation de feuillus épars et diversifiés pour créer des habitats favorables au Grand Tétrás
- Éclaircies des épicéas subsistants
- Transformation progressive de la forêt d'épicéas en forêt mélangée, avec des feuillus
- Reconstitution par plantation de la zone à reboiser

Calendrier

- 2023 : Évacuation des épicéas de la tourbière, éclaircies des épicéas subsistants, plantation de feuillus divers pour la création d'habitats favorables au Grand Tétrás et transformation de la forêt en boisement mélangé
- 2024 : Reconstitution par plantation de la zone à reboiser, rebouchage des drains et recalibrage du ruisseau
- 2025-2050 : Suivi des indicateurs

OBJECTIFS NATURE 2050

Biodiversité :

- Aménagement d'une mosaïque de milieux propices au Grand Tétrás : lande à myrtilles et milieu ouvert parsemé de bouquets d'arbres autochtones
- Restauration du fonctionnement de la tourbière et accueil de la biodiversité typique des zones humides

Changement climatique :

- Maintien d'un peuplement forestier adapté au changement climatique
- Restauration de la tourbière actuellement en voie de minéralisation et rétablissement



LOCALISATION

Tendon, Vosges (88)

SURFACE DU PROJET

117 500 m²

BÉNÉFICIAIRE NATURE 2050

Le Printemps des Terres

FINANCEURS

Fonds propres, entreprises contributrices, CDC Biodiversité

BUDGET NATURE 2050

73 500 euros

de son rôle de séquestration du carbone

- Pérennisation d'une bonne alimentation en eau de la parcelle
- Valorisation du potentiel de séquestration carbone via la labellisation bas carbone

Apports pour le territoire :

- Inscription de la gestion de la parcelle dans les grands objectifs de la commune de Tendon et son intercommunalité en conciliant production de bois, écologie et paysage
- Production durable de bois



2022 > 2050

BASSIN VERSANT DU BRÉVANT

Restauration éco-hydrologique de rus au service de la résilience du massif forestier de Rumilly-Chaource face au changement climatique

DÉFIS À RELEVÉR

Réhabiliter des rus forestiers dans le massif de Rumilly-Chaource qui, à cause de réaménagements multiples, ne jouent plus leur rôle dans la rétention et l'épuration de l'eau, augmentant la fréquence des crues et des périodes de sécheresse et par extension le dépérissement des chênaies.

PROGRAMME D'ACTIONS

- Reméandrage
- Bouchage de fossés drainants
- Création de redents
- Création de mares
- Réduction de passages busés pour surstockage : 9,2 ha de zone de surstockage créée

Calendrier :

- 2022 : Rédaction du cahier des charges et consultation des entreprises
- 2023-2024 : Travaux
- 2024-2050 : Suivi des indicateurs

OBJECTIFS NATURE 2050

Biodiversité :

- Augmentation du gradient d'humidité et du temps d'immersion des sols
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité endémique des zones humides forestières

Changement climatique :

- Ralentissement de la dynamique des flux d'eau par le reméandrage, le dédrainage et le surstockage pour le soutien des étiages
- Participation à l'atténuation des crues et du risque inondation en ville en aval

Apports pour le territoire :

- Préservation de la production forestière en limitant le stress hydrique et les phénomènes de dépérissement subis par les arbres
- Limitation des effets des sécheresses et ainsi favoriser la croissance des chênes



LOCALISATION

Les Loges Margueron, Aube (10)

SURFACE TOTALE DU PROJET

110800 m²

BÉNÉFICIAIRE NATURE 2050

Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

FINANCEURS

Agence de l'Eau Seine Normandie, EPTB Seine Grands Lacs, Fonds Nature 2050, fonds propres

BUDGET NATURE 2050

46667 €